

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 mai 2007, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Roger Levert, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande de modification du règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux relatif à l'imposition du double du taux de taxe foncière pour un terrain vague desservi.
 - Demande d'information sur l'évaluation du coût de remplacement des lampadaires et du partage du coût des travaux aux propriétaires du secteur Grande-Île.
 - Demande d'ajout d'un arrêt à l'intersection de la rue Champlain et du chemin Larocque.
 - Demande de suivi sur la problématique de circulation dans le secteur Notre-Dame-du-Sourire.
-

2007-05-233 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 mai 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2007, tel que préparé, à savoir :

1. PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2007, DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 23 AVRIL 2007 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 7 MAI 2007

5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Nomination de membres au comité de développement économique
 - 5.2 Adoption du plan stratégique de développement socioéconomique et durable de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Ratification d'embauche et départ de personnel pour le mois d'avril 2007
 - 6.2 Nomination au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.3 Nomination au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.4 Nomination au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.5 Nomination au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.6 Nomination au poste de technicien en prévention au Service de sécurité incendie
 - 6.7 Nomination au poste de commis à temps partiel à la bibliothèque au Service récréatif et communautaire
 - 6.8 Acceptation de la retraite d'un menuisier au Service récréatif et communautaire
 - 6.9 Acceptation de la retraite d'un opérateur « A » au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.10 Acceptation de la retraite d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.11 Suspension administrative de l'employé numéro 7075
7. **SERVICE DU GREFFE**
 - 7.1 Approbation du calendrier de conservation modifié de la cour municipale
8. **SERVICE DU CONTENTIEUX**
 - 8.1 Reconnaissance du droit de propriété d'une partie du lot 92-36 (ruelle Benoit)
9. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 9.1 Approbation de la liste de comptes numéro 103 au montant de 4 523 270,91 \$
 - 9.2 Dépôt du rapport budgétaire au 9 mai 2007
10. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 Protocole d'entente avec la Société nationale des Québécois du Suroît et Valspec inc. pour la production et la promotion de la fête nationale régionale et autorisation de demande de subvention
 - 10.2 Modification du protocole d'entente avec Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. pour la gestion et l'exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée
 - 10.3 Contrat de location avec Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. pour un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée
 - 10.4 Protocole d'entente avec Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion de différentes activités d'animation
 - 10.5 Permis de boisson aux Régates de Valleyfield inc. lors de diverses activités
 - 10.6 Permis de boisson à L'Ordre Loyal des Moose lors d'un pique-nique annuel
 - 10.7 Permis de boisson au Regroupement des marchands du centre-ville lors d'une vente-trottoir
 - 10.8 Permis de boisson aux Chevaliers de Colomb de Salaberry-de-Valleyfield, conseil 1180, lors de diverses activités
 - 10.9 Permis de boisson aux avocats Rancourt, Legault et St-Onge lors d'une activité spéciale
 - 10.10 Diverses autorisations lors de la tenue de la fête nationale, volet local
 - 10.11 Protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. pour la gestion de la piscine municipale, des patageoires de quartier et de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée
 - 10.12 Modification de la résolution 2007-04-195 concernant diverses autorisations au Club de canoë-kayak Les Deux-Rives inc. pour la tenue d'une course de bateaux-dragons
11. **SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE**
 - 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-03-16 pour le lot 724 sis au 519, avenue du Lac afin d'autoriser l'implantation d'un futur garage attaché avec pièces habitables et réponse à cette demande

- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-03-17 pour le lot 71-1 sis au 48a, rue Sainte-Cécile afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment commercial existant et réponse à cette demande
 - 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-03-18 pour le lot 161-8 sis au 201, rue Saint-Louis afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
 - 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-03-19 pour le lot 161-7 sis au 205, rue Saint-Louis afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
 - 11.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-03-20 pour le lot 140-87 sis au 93, rue Pelletier afin d'autoriser l'implantation d'un futur garage attaché et réponse à cette demande
 - 11.6 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-04-21 pour le lot 3 246 974 sis au 92, rue Thibault afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
 - 11.7 Mandat à une firme d'architectes pour la réalisation de la phase I du plan de signalisation urbaine
 - 11.8 Programme de subvention concernant la taxe d'essence pour des travaux d'infrastructures
 - 11.9 Réponse à la demande d'agrandissement du bâtiment principal 1097-2007-04 sis au 150, rue Saint-Thomas, lot 149-14, en vertu du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
- 12.1 Protocole d'entente avec l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion et la surveillance du site des dépôts de peinture et de matériaux secs
 - 12.2 Installation de panneaux d'arrêt sur la rue des Orchidées
 - 12.3 Installation d'une zone de stationnement limité sur la rue Gault
 - 12.4 Installation d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées sur la rue Jacques-Cartier
 - 12.5 Installation d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées sur la rue Anderson
 - 12.6 Autorisation à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry de mandater un entrepreneur pour une collecte extraordinaire des matières recyclables sur le territoire de la municipalité
- 13. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
- N/A
- 14. APPELS D'OFFRES**
- N/A
- 15. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
- 15.1 Invitation à soumissionner 2007-ENV-12 : travaux d'excavation de tranchées à prix forfaitaire
 - 15.2 Invitation à soumissionner 2007-INC-15 : service de conciergerie aux édifices du Service de sécurité incendie, caserne 1, caserne 2 et cour municipale
- 16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 16.1 Avis de motion pour un règlement interdisant la baignade lors de la tenue des régates
- 17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 17.1 Avis de motion pour un Règlement abrogeant le Règlement 099 pour emprunter la somme de 820 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2006 – phase III)
 - 17.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 124 pour emprunter la somme de 1 525 000 \$ afin de pourvoir à l'implantation des structures prévues au plan global de signalisation urbaine
 - 17.3 Avis de motion pour un règlement pour pourvoir au paiement de la quote-part de la Ville au déficit actuariel de la Régie intermunicipale de police des Riverains
- 18. RÈGLEMENTS D'URBANISME**
- 18.1 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 159-9 amendant le Règlement 159-1989 concernant le zonage de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île afin de modifier la classification des usages agricoles et les usages permis dans certaines zones agricoles
 - 18.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 161-3 amendant le Règlement 161-1989 concernant les dispositions administratives de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île afin d'inclure l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation temporaire renouvelable annuellement pour effectuer l'épandage de matières fertilisantes dans certaines zones agricoles

18.3 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 60-44 amendant le Règlement 60 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Saint-Timothée afin d'ajouter l'usage résidentiel multifamilial dans la zone Rv 1, d'ajouter un contingentement de ce type d'usage dans cette zone et de modifier les dispositions particulières concernant les projets d'ensemble résidentiel

Objet : Zone située dans le secteur du boulevard Bord-de-l'Eau

18.4 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 125 sur les usages conditionnels

19. DIVERS

19.1 Acceptation du dépôt des états financiers 2006 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield

19.2 Demande de résolution d'appui de la Chambre des communes concernant le projet de loi C-417 intitulé Loi portant création d'un mur commémoratif des soldats et Casques bleus canadiens tombés au champ d'honneur

19.3 Nomination d'un membre du conseil au comité de circulation

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2007-05-234 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2007, DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 23 AVRIL 2007 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 7 MAI 2007

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 avril 2007, de la séance spéciale du 23 avril 2007 et de la séance spéciale du 7 mai 2007 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 10 mai 2007 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 avril 2007, de la séance spéciale du 23 avril 2007 et de la séance spéciale du 7 mai 2007, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2007-05-235 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les fonctionnaires et citoyens mentionnés ci-après pour représenter la municipalité auprès du comité de développement économique :

Fonctionnaires :

- M. André Hallé, directeur général ;
- M. Michel Joly, directeur au développement économique et adjoint au directeur général (coordonnateur) ;
- M^e Claude Barrette, directeur du Service du contentieux et du Service des ressources humaines ;
- M. Jacques F. Duval, ingénieur, coordonnateur à l'ingénierie ;
- M. Jacques Lemieux, trésorier ;
- M. Martin Pharand, urbaniste, coordonnateur à l'urbanisme ;
- M. René Monette, directeur adjoint du Service récréatif et communautaire ;

Citoyens :

- M. Michel Gadoua, Société du port de Valleyfield ;
- M^{me} Joanne Brunet, Centre local de développement ;
- M. François Derome, Centre local de développement.

ADOPTÉ

2007-05-236 ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ET DURABLE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU l'obligation mentionnée dans le décret 418-2002 relativement à l'adoption d'un plan de développement pour la municipalité ;

ATTENDU QUE ce plan permettra d'envoyer un signal clair et tangible à l'ensemble des intervenants du milieu et à la population que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite faire du développement sa priorité numéro 1 ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le plan stratégique de développement socioéconomique et durable de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, tel que déposé devant ce conseil.

ADOPTÉ

2007-05-237 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS D'AVRIL 2007

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'avril 2007 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 7 mai 2007 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'avril 2007.

ADOPTÉ

2007-05-238 NOMINATION AU POSTE DE CHAUFFEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la résolution 2007-03-135 adopté lors de la séance du conseil du 20 mars 2007 par laquelle le conseil municipal nomme M. François Dupuis au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics ;

ATTENDU QUE M. Dupuis a signifié au Service des ressources humaines son désir de se prévaloir de son droit de retourner à son ancien poste de plombier/préposé de réseau au Service de l'environnement et des travaux publics ;

VU la recommandation du Services des ressources humaines relative à la nomination d'un chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE M. François Dupuis réintègre son poste de plombier/préposé de réseau au Service de l'environnement et des travaux publics en fonction des besoins du service concerné ;

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Jacques Labelle au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Labelle à ce poste soit déterminée en fonction des besoins du service concerné ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Labelle soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2007-05-239 NOMINATION AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laftre,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Pascal Gauthier au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

QUE la date de nomination et d'entrée en fonction de M. Gauthier soit effective à compter du 22 mai 2007 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Gauthier soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

2007-05-240 NOMINATION AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Danny Deragon au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

QUE la date de nomination et d'entrée en fonction de M. Deragon soit effective à compter du 22 mai 2007 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Deragon soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

2007-05-241 NOMINATION AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Nicolas Gorry au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

QUE la date de nomination et d'entrée en fonction de M. Gorry soit effective à compter du 22 mai 2007 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Gorry soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

2007-05-242 NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un technicien en prévention au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Maxime Poulin-Grenier au poste de technicien en prévention au Service de sécurité incendie ;

QUE la date de nomination et d'entrée en fonction de M. Poulin-Grenier soit effective à compter du 22 mai 2007 ;

QUE la rémunération de M. Poulin-Grenier soit celle correspondant à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, au taux de 17,33 \$ l'heure, pour 37,50 heures par semaine, et que ses conditions de travail soient celles prévues à la lettre d'entente pertinente en vigueur.

ADOPTÉ

2007-05-243 NOMINATION AU POSTE DE COMMIS À TEMPS PARTIEL À LA BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une commis à un poste permanent à temps partiel à l'unité Bibliothèque au Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Annick Daoust au poste de commis permanent à temps partiel à l'unité Bibliothèque au Service récréatif et communautaire ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M^{me} Daoust à ce poste soit effective à compter du 16 mai 2007 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Daoust soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2007-05-244 ACCEPTATION DE LA RETRAITE D'UN MENUISIER AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la lettre formulée par M. Hubert Perreault avisant la municipalité de sa retraite au poste de menuisier au Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Hubert Perreault au poste de menuisier au Service récréatif et communautaire, celle-ci devenant effective à compter du 1^{er} juin 2007 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Perreault pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

2007-05-245 ACCEPTATION DE LA RETRAITE D'UN OPÉRATEUR « A » AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M. Pierre Labelle avisant la municipalité de sa retraite au poste d'opérateur « A » au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Pierre Labelle au poste d'opérateur « A » au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci devenant effective à compter du 1^{er} septembre 2007 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Labelle pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

2007-05-246 ACCEPTATION DE LA RETRAITE D'UN JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M. Ludger Éthier avisant la municipalité de sa retraite au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Ludger Éthier au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci devenant effective à compter du 1^{er} août 2007 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Éthier pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

2007-05-247 SUSPENSION ADMINISTRATIVE DE L'EMPLOYÉ 7075

CONSIDÉRANT les informations transmises au conseil municipal relativement à l'employé numéro 7075 ;

ATTENDU QUE cet employé ne s'est pas présenté à la rencontre fixée afin de discuter des possibilités face à cette situation ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield impose à l'employé numéro 7075 une suspension administrative sans traitement à compter du 17 mai 2007, et ce, minimalement jusqu'au 4 avril 2008 ou après, soit jusqu'à ce que ledit employé réponde aux exigences de sa fonction.

ADOPTÉ

2007-05-248 APPROBATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION MODIFIÉ DE LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation de la présidente-directrice générale son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE ce calendrier doit être soumis à l'approbation de la présidente-directrice générale de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le calendrier de conservation modifié de la cour municipale tel que présenté par M^{me} Jocelyne Leduc, greffière à la cour municipale ;

QUE la greffière à la cour municipale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit calendrier de conservation modifié et à le soumettre à *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

ADOPTÉ

2007-05-249 RECONNAISSANCE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ D'UNE PARTIE DU LOT 92-36 (RUELLE BENOIT)

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'obtenir un jugement de la Cour supérieure afin de procéder judiciairement à la reconnaissance des droits de la municipalité sur une partie du lot 92-36 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède judiciairement à la reconnaissance de ses droits sur la ruelle Benoit, soit sur une partie du lot 92-36 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

QUE le conseil municipal retienne les services professionnels du cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge pour cette fin.

ADOPTÉ

2007-05-250 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 103 AU MONTANT DE 4 523 270,91 \$

La liste de comptes numéro 103 est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 103 pour lesquels les chèques suivants ont été émis :

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
39 509 à 39 616	4 523 270,91 \$
39 625 à 39 889	

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 9 MAI 2007

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 9 mai 2007 est déposé devant ce conseil.

2007-05-251

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SUROÏT ET VALSPEC INC. POUR LA PRODUCTION ET LA PROMOTION DE LA FÊTE NATIONALE RÉGIONALE ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Société nationale des Québécois du Suroît, Valspec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la production et la promotion de la fête nationale régionale ;

ATTENDU QUE Valspec inc. organise depuis 6 ans le volet régional de la fête nationale ;

ATTENDU QUE le Mouvement national des Québécoises et Québécois oblige les ville hôtes à signer elles-mêmes un protocole d'entente avec les Sociétés nationales régionales ;

ATTENDU QU'une subvention de 12 000 \$ est rattachée à la signature dudit protocole et qu'elle sera versée directement à Valspec inc. sur demande de la Ville ;

VU la recommandation émise par la directrice du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de faire une demande de subvention auprès du mandataire régional Société nationale des Québécois du Suroît relevant du Mouvement national des Québécoises et Québécois, pour l'organisation de la fête nationale ;

VU le paragraphe 4 de la section 2 du Règlement 181 concernant les parcs et places publics de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la directrice du Service récréatif et communautaire à déposer une demande de subvention auprès du mandataire régional Société nationale des Québécois du Suroît relevant du Mouvement national des Québécoises et Québécois, pour l'organisation de la fête nationale de l'année 2007 ;

QUE la Ville conclue un protocole d'entente avec la Société nationale des Québécois du Suroît et Valspec inc. en vue d'assurer la production et la promotion du volet régional de la fête nationale 2007, dont la réalisation, la production et la gestion sont confiées à Valspec inc., et autorise la tenue de cet événement les 23 et 24 juin 2007, sur le site du parc Sauvé ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2007-05-252 MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD INC. POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PARC RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE

VU le protocole d'entente intervenu avec Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. lors de la séance du conseil du 20 février 2007 pour la gestion et l'exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un nouveau protocole d'entente à intervenir avec Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc., afin de modifier la durée dudit protocole d'entente ;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le nouveau protocole d'entente à intervenir avec Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. relatif à la gestion et l'exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée, modifiant l'article 2 de la façon suivante :

« 2. DURÉE DE L'ENTENTE

« La durée de la présente entente est pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2007.

« Néanmoins, les parties conviennent d'explorer, dès la terminaison de la saison 2007, la possibilité de conclure une entente de longue durée pouvant couvrir de 3 à 5 ans. ».

ADOPTÉ

2007-05-253 CONTRAT DE LOCATION AVEC LES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD INC. POUR UN EMPLACEMENT SERVANT À L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de location à intervenir entre Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée ;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat par lequel la Ville de Salaberry-de-Valleyfield loue à l'organisme Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée, pour la période du 1^{er} juin au 7 septembre 2007, pour la somme de 3 600 \$.

ADOPTÉ

2007-05-254 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ANIM'ACTION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LA GESTION DE DIFFÉRENTES ACTIVITÉS D'ANIMATION

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de la gestion et de l'animation des terrains de jeux et des camps de jour ainsi que de l'organisation de la semaine de relâche scolaire ;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de la gestion et de l'animation des terrains de jeux et des camps de jour ainsi que de l'organisation de la semaine de relâche scolaire, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 ;

QUE la Ville accorde audit organisme une somme totale de 106 880 \$ en vue d'assurer la gestion et l'animation des terrains de jeux et des camps de jour ainsi que l'organisation de la semaine de relâche scolaire, représentant une participation financière de 66 500 \$ et un montant de 40 380 \$ sous forme de services tout au cours de l'année ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2007-05-255 PERMIS DE BOISSON AUX RÉGATES DE VALLEYFIELD INC. LORS DE DIVERSES ACTIVITÉS

VU la demande formulée par l'organisme Les Régates de Valleyfield inc. requérant l'autorisation du conseil municipal pour l'utilisation de parcs et places publiques pour la vente de boisson enivrante sur le site des régates dans le cadre de leurs activités du 30 juin au 8 juillet 2007 ;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la vente et la consommation de boisson enivrante dans les parcs et places publiques lors de l'ensemble des activités tenues et supervisées par l'organisme Les Régates de Valleyfield inc., pour la période du 30 juin au 8 juillet 2007, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2007-05-256 PERMIS DE BOISSON À L'ORDRE LOYAL DES MOOSE LORS D'UN PIQUE-NIQUE ANNUEL

VU la demande formulée par L'Ordre Loyal des Moose relative à la tenue d'un pique-nique dans le stationnement du parc Gagnier, le 1^{er} juillet 2007 ;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise L'Ordre Loyal des Moose à tenir un pique-nique le 1^{er} juillet 2007, de 11 h à 18 h, au parc Gagnier situé sur la rue Fabre ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 1^{er} juillet 2007, entre 11 h et 18 h, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2007-05-257 PERMIS DE BOISSON AU REGROUPEMENT DES MARCHANDS DU CENTRE-VILLE LORS D'UNE VENTE-TROTTOIR

VU la recommandation émise par la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la tenue d'une vente-trottoir organisée par le Regroupement des marchands du centre-ville, du 6 au 8 juillet 2007 ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue d'une vente-trottoir organisée par le Regroupement des marchands du centre-ville, du 6 au 8 juillet 2007, dans le cadre des Régates de Valleyfield ;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la vente et la consommation de boisson enivrante lors de la vente-trottoir organisée par le Regroupement des marchands du centre-ville, pour la période du 6 juillet 2007, 8 h, au 8 juillet 2007, 21 h, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2007-05-258 PERMIS DE BOISSON AUX CHEVALIERS DE COLOMB DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, CONSEIL 1180, LORS DE DIVERSES ACTIVITÉS

VU la demande formulée par les Chevaliers de Colomb de Salaberry-de-Valleyfield, Conseil 1180, relative à la tenue d'activités dans le stationnement de leur édifice et à la tenue d'un pique-nique au parc Gagnier ;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les Chevaliers de Colomb de Salaberry-de-Valleyfield, Conseil 1180, à tenir des activités dans le stationnement de leur édifice, sis rue Académie, et à y consommer des boissons enivrantes aux conditions suivantes :

- que celles-ci soient vendues et consommées dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités, selon l'horaire suivant :
 - . 24 juin 2007, de 10 h à minuit ;
 - . 14 juillet 2007, de 15 h à 1 h ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées ;

QUE la Ville autorise les Chevaliers de Colomb de Salaberry-de-Valleyfield, Conseil 1180, à tenir un pique-nique le 5 août 2007, de 10 h à 18 h, au parc Gagnier situé sur la rue Fabre, et à y consommer des boissons enivrantes aux conditions suivantes :

- que celles-ci soient vendues et consommées dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de cette journée d'activité ;

- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2007-05-259 PERMIS DE BOISSON AUX AVOCATS RANCOURT, LEGAULT ET ST-ONGE LORS D'UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la tenue d'une activité spéciale organisée par le cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge au parc Sauvé dans le cadre des Mardis en musique, le 26 juin 2007 ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge à tenir une activité de type « 5 à 7 » au parc Sauvé dans le cadre des Mardis en musique, le 26 juin 2007, de 17 h à 23 h ;

QUE le conseil municipal autorise la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 26 juin 2007, entre 17 h et 23 h, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2007-05-260 DIVERSES AUTORISATIONS LORS DE LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE, VOLET LOCAL

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la tenue de diverses activités dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, les 23 et 24 juin 2007 ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue des activités locales suivantes :

- utilisation du parc Quatre-Saisons (sous-sol de l'église Saint-Pie-X en cas de pluie), le 23 juin 2007, de 8 h à minuit : animation pour les jeunes, spectacle en soirée et feu de joie ;
- utilisation du Centre sportif et culturel de Saint-Timothée et du terrain adjacent au Centre sportif, le 23 juin 2007 : souper, soirée folklorique, feu de joie ;

- fermeture du site et du stationnement du parc Sauv , le 23 juin 2007, de 15 h   1 h, et le 24 juin 2007, de 17 h   minuit ;

QUE la Ville autorise la tenue du d fil  de la Saint-Jean, le 24 juin 2007, dans les diverses rues de la municipalit  et approuve le parcours propos  par la directrice du Service r cr atif et communautaire ;

QUE la Ville autorise la tenue du traditionnel feu d'artifice, le 24 juin 2007,   22 h, sur une barge au centre de la baie Saint-Fran ois ;

QUE les activit s sonores rattach es aux festivit s cessent aux heures suivantes :

- parc Quatre-Saisons, le 23 juin 2007 : 23 h ;
- parc Sauv , le 23 juin 2007 : 1 h ;
- parc Sauv , le 24 juin 2007 : 1 h ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activit , aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consomm e dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoy s   la fin de chaque journ e d'activit s, aux endroits suivants :
 - parc Sauv , le 23 juin 2007 : 18 h   1 h ;
 - parc Quatre-Saisons, le 23 juin 2007 : 15 h   minuit ;
 - Centre sportif de Saint-Timoth e, le 23 juin 2007 : 17 h   1 h ;
 - parc Sauv , le 24 juin 2007 : 18 h   1 h ;
- que les exigences  mises par le Service de s curit  incendie soient respect es.

ADOPT 

2007-05-261

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CIT  DES ARTS ET DES SPORTS INC. POUR LA GESTION DE LA PISCINE MUNICIPALE, DES PATAUGEOIRES DE QUARTIER ET DE LA PLAGE DU PARC R GIONAL DES  LES DE SAINT-TIMOTH E

VU le d p t devant ce conseil d'un protocole d'entente   intervenir entre l'organisme Cit  des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif   la gestion de la piscine municipale, des pataugeoires de quartier et de la plage du Parc r gional des  les de Saint-Timoth e ;

VU la recommandation favorable  mise par la directrice du Service r cr atif et communautaire ;

Il est propos  par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuy  par M. le conseiller Jacques Smith,
et r solu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Cit  des Arts et des Sports inc. relatif   la gestion de la piscine municipale (parc Sauv ) et des cinq (5) pataugeoires de quartier (parcs Gagnier, L ger, B langer, Lionel-Groulx et Bellerive), ainsi qu'  la gestion et la surveillance de la plage du Parc r gional des  les de Saint-Timoth e, pour la p riode du 1^{er} mai au 15 novembre 2007, au c t de 174 900 \$;

QUE le maire et le greffier soient autoris s   signer, pour et au nom de la municipalit , le protocole d'entente pr cit .

ADOPT 

**2007-05-262 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2007-04-195 CONCERNANT DIVERSES
AUTORISATIONS AU CLUB DE CANOË-KAYAK LES DEUX-RIVES INC. POUR
LA TENUE D'UNE COURSE DE BATEAUX-DRAGONS**

VU la résolution 2007-04-195 adoptée lors de la séance du conseil du 17 avril 2007, par laquelle la Ville autorise le Club de canoë-kayak Les Deux-Rives inc. à tenir une course de bateaux-dragons ;

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire de modifier ladite résolution afin d'y ajouter certains éléments ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2007-04-195 adoptée lors de la séance du conseil du 17 avril 2007, par laquelle elle autorise le Club de canoë-kayak Les Deux-Rives inc. à tenir une course de bateaux-dragons, de façon à y ajouter les éléments suivants :

- « QUE la Ville autorise la fermeture de la piste cyclable à l'intérieur du parc Sauvé, le 16 juin 2007, de 6 h à 21 h ; » ;
- « QUE les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées. ».

ADOPTÉ

**2007-05-263 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE 2007-03-16 POUR LE LOT 724 SIS AU 519,
AVENUE DU LAC AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN FUTUR GARAGE
ATTACHÉ AVEC PIÈCES HABITABLES ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Patrick Leduc a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 724 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 724 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Patrick Leduc, concernant l'immeuble sis au 519, avenue du Lac, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un futur garage attaché avec pièces habitables au-dessus de celui-ci avec une marge avant (nord) de 5,65 mètres, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge avant minimale de 6 mètres, tel que présenté sur le plan préparé par M. Éric Coulombe, arpenteur-géomètre, minute 653, daté du 29 mars 2007.

ADOPTÉ

2007-05-264

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2007-03-17 POUR LE LOT 71-1 SIS AU 48A, RUE SAINTE-CÉCILE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Jacques Laperrière a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 71-1 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 71-1 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Jacques Laperrière, concernant l'immeuble sis au 48a, rue Sainte-Cécile, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment commercial existant avec une marge arrière nulle (0 mètre), alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge arrière minimale de 2 mètres.

ADOPTÉ

2007-05-265

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2007-03-18 POUR LE LOT 161-8 SIS AU 201, RUE SAINT-LOUIS AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Georges Tremblay, notaire, a formulé, pour et au nom de M. Réjean Primeau, une demande de dérogation mineure pour le lot 161-8 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 161-8 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Georges Tremblay, notaire, pour et au nom de M. Réjean Primeau, concernant l'immeuble sis au 201, rue Saint-Louis, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge latérale gauche de 1,75 mètre, alors que le Règlement 1099

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 140-87 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Gisèle Lanteigne et M. Robert Gauthier, concernant l'immeuble sis au 93, rue Pelletier, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un futur garage attaché avec une marge avant (rue Carrière) de 3,05 mètres, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge avant minimale de 6 mètres, tel que présenté sur le plan # 24 601-E préparé par M. Denis Lemieux, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉ

2007-05-268 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2007-04-21 POUR LE LOT 3 246 974 SIS AU 92, RUE THIBAUT AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Normand Brunet, notaire, a formulé, pour et au nom de M. Germain Lauzon, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 246 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 3 246 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Normand Brunet, notaire, pour et au nom de M. Germain Lauzon, concernant l'immeuble sis au 92, rue Thibault, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge avant de 4,74 mètres (côté rue Thibault), alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge avant minimale de 6 mètres.

ADOPTÉ

2007-05-269 MANDAT À UNE FIRME D'ARCHITECTES POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE I DU PLAN DE SIGNALISATION URBAINE

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'architectes pour la réalisation de la phase I du plan de signalisation urbaine ;

VU l'offre de service de M. Michel Laniel, architecte ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M. Michel Laniel, architecte, pour la réalisation de la phase I du plan de signalisation urbaine, plus particulièrement la préparation des documents de projet, l'appel d'offres et le suivi des travaux, pour un montant de 24 784,13 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions dans son offre de service du 9 mai 2007 et selon les conditions du décret 2402-84 intitulé « Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes » ;

QUE l'octroi de ce mandat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 124 relatif à l'implantation des structures prévues au plan global de signalisation urbaine.

ADOPTÉ

2007-05-270 PROGRAMME DE SUBVENTION CONCERNANT LA TAXE D'ESSENCE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leur infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leur infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes* qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 14 mai 2007 et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

QUE la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

2007-05-271

RÉPONSE À LA DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL 1097-2007-04 SIS AU 150, RUE SAINT-THOMAS, LOT 149-14, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1097 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le bâtiment sis au 150, rue Saint-Thomas est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Marc-André Vallée de la compagnie Dimension 3, pour et au nom du Centre hospitalier régional du Suroît, pour l'agrandissement du bâtiment principal ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande formulée pour le bâtiment sis au 150, rue Saint-Thomas, secteur Salaberry-de-Valleyfield, lot 149-14 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Marc-André Vallée de la compagnie Dimension 3, pour et au nom du Centre hospitalier régional du Suroît, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour l'autorisation de l'agrandissement du bâtiment principal existant, tel que présenté sur le plan préparé par M. Marc-André Vallée de la compagnie Dimension 3, architecture + design, dossier 06427.

ADOPTÉ

2007-05-272

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ORGANISME PARTENAIRES POUR LA REVITALISATION DES ANCIENS QUARTIERS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DU SITE DES DÉPÔTS DE PEINTURE ET DE MATÉRIAUX SECS

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'octroi d'une aide financière pour la gestion et la surveillance du site des dépôts de peinture et de matériaux secs ;

VU la recommandation favorable émise par le chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ) relatif à l'octroi d'une aide financière 2 525 \$ dans le cadre de la gestion et la surveillance du site des dépôts de peinture et de matériaux secs, pour la période du 28 avril au 17 novembre 2007 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2007-05-273 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT SUR LA RUE DES ORCHIDÉES

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'installation de panneaux d'arrêt sur la rue des Orchidées, à l'intersection de la rue des Bégonias ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'installation de panneaux d'arrêt sur les côtés est et ouest de la rue des Orchidées, à l'intersection de la rue des Bégonias, dans le secteur Grande-Île.

ADOPTÉ

2007-05-274 INSTALLATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT LIMITÉ SUR LA RUE GAULT

VU la demande formulée par le centre de professionnels situé au 412, boulevard du Havre afin de limiter le stationnement sur la rue Gault ;

VU la recommandation favorable émise par le comité de circulation ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry de Valleyfield autorise l'installation d'une zone de stationnement limité à 90 minutes sur le côté nord-est de la rue Gault, à partir du boulevard du Havre jusqu'à l'entrée charretière située à l'arrière du 412, boulevard du Havre, dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2007-05-275 INSTALLATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES SUR LA RUE JACQUES-CARTIER

VU la demande formulée par le Centre de formation professionnel de la Pointe-du-Lac sis au 445, rue Jacques-Cartier afin d'installer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées face à leur édifice ;

VU la recommandation favorable émise par le comité de circulation ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'installation de deux espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées face au 445, rue Jacques-Cartier, bâtisse du Centre de formation professionnel de la Pointe-du-Lac, dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2007-05-276 INSTALLATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES SUR LA RUE ANDERSON

VU la demande formulée par la nouvelle clinique de santé auditive sise à l'intersection des rues Grande-Île et Anderson ;

VU la recommandation favorable émise par le comité de circulation ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'installation de deux espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées sur le côté nord-est de la rue Anderson, à l'intersection de la rue Grande-Île, dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2007-05-277 AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY DE MANDATER UN ENTREPRENEUR POUR UNE COLLECTE EXTRAORDINAIRE DES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

VU la recommandation du chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics pour autoriser la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry à mandater un entrepreneur pour une collecte extraordinaire des matières recyclables sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry à mandater annuellement l'entrepreneur Rebutis Solides Canadiens inc. (RSC Groupe Tiru) pour une collecte extraordinaire des matières recyclables sur le territoire de la municipalité, selon son offre de service du 26 mars 2007, pour un montant de 24 481,45 \$, taxes en sus, conditionnellement à ce que toutes les collectes aux places d'affaires concernées soient effectuées obligatoirement après 9 h 30 le matin ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 18 000 \$ inscrit au rapport préparé par le chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics, le cas échéant.

ADOPTÉ

2007-05-278 INVITATION À SOUMISSIONNER 2007-ENV-12 : TRAVAUX D'EXCAVATION DE TRANCHÉES À PRIX FORFAITAIRE

Suite à l'invitation à soumissionner 2007-ENV-12 relative aux travaux d'excavation de tranchées à prix forfaitaire, pour l'année 2007, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

D.D.L. Excavation	42 594,51 \$
F. Duval Excavation inc.	46 377,65 \$

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise D.D.L. Excavation ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise D.D.L. Excavation un contrat pour les travaux d'excavation de tranchées à prix forfaitaires, pour l'année 2007, pour un montant de 42 594,51 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2007-ENV-12.

ADOPTÉ

2007-05-279 INVITATION À SOUMISSIONNER 2007-INC-15 : SERVICE DE CONCIERGERIE AUX ÉDIFICES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, CASERNE 1, CASERNE 2 ET COUR MUNICIPALE

Suite à l'invitation à soumissionner 2007-INC-15 relative au service de conciergerie aux édifices du Service de sécurité incendie, à la caserne 1, à la caserne 2 et à la cour municipale, pour la période du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Services d'Entretien SLD	35 552,40 \$
Entreprise Ménager Soulanges	44 508,87 \$
Les Services d'entretien Valpro inc.	46 149,75 \$

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Services d'Entretien SLD ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Services d'Entretien SLD un contrat pour le service de conciergerie aux édifices du Service de sécurité incendie, à la caserne 1, à la caserne 2 et à la cour municipale, pour la période du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008, pour un montant de 35 552,40 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2007-INC-15.

ADOPTÉ

A-2007-05-020 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT INTERDISANT LA BAIGNADE LORS DE LA TENUE DES RÉGATES

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement interdisant la baignade lors de la tenue des régates.

A-2007-05-021 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 099 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 820 000 \$ AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2006 – PHASE III)

Avis est donné par M. le conseiller Claude Reid qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement abrogeant le Règlement 099 pour emprunter la somme de 820 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2006 – phase III).

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT 124 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 1 525 000 \$ AFIN DE POURVOIR À L'IMPLANTATION DES STRUCTURES PRÉVUES AU PLAN GLOBAL DE SIGNALISATION URBAINE

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 9 mai 2007, pour le Règlement 124 pour emprunter la somme de 1 525 000 \$ afin de pourvoir à l'implantation des structures prévues au plan global de signalisation urbaine.

A-2007-05-022 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE AU DÉFICIT ACTUARIEL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DES RIVERAINS

Avis est donné par M. le conseiller Roger Levert qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour pourvoir au paiement de la quote-part de la Ville au déficit actuariel de la Régie intermunicipale de police des Riverains.

2007-05-280 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 159-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT 159-1989 CONCERNANT LE ZONAGE DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LA GRANDE-ÎLE AFIN D'Y PRÉCISER LES USAGES PERMIS EN ZONES AGRICOLES

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 159-9 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 159-9 amendant le Règlement 159-1989 concernant le zonage de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île afin d'y préciser les usages permis en zones agricoles.

ADOPTÉ

**2007-05-281 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 161-3
AMENDANT LE RÈGLEMENT 161-1989 CONCERNANT LES DISPOSITIONS
ADMINISTRATIVES DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LA GRANDE-ÎLE AFIN
DE MODIFIER LES OBLIGATIONS D'OBTENIR UN CERTIFICAT
D'AUTORISATION**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 161-3 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 161-3 amendant le Règlement 161-1989 concernant les dispositions administratives de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île afin de modifier les obligations d'obtenir un certificat d'autorisation.

ADOPTÉ

**2007-05-282 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
60-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT 60 CONCERNANT LE ZONAGE DE
L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-TIMOTHÉE AFIN D'AJOUTER L'USAGE
RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL DANS LA ZONE RV 1, D'AJOUTER UN
CONTINGEMENT DE CE TYPE D'USAGE DANS CETTE ZONE ET DE
MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES PROJETS
D'ENSEMBLE RÉSIDENTIEL**

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 60-44 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 60-44 amendant le Règlement 60 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Saint-Timothée afin d'ajouter l'usage résidentiel « multifamilial » dans la zone Rv 1, d'ajouter un contingentement de ce type d'usage dans cette zone et de modifier les dispositions particulières concernant les projets d'ensemble résidentiel.

ADOPTÉ

**2007-05-283 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
125 SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 125 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il

doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 125 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ

2007-05-284 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2006 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte le dépôt des états financiers 2006 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield tels que présentés ;

QU'un montant additionnel de 4 043 \$ soit versé à l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour compléter l'année 2006 ;

QU'un montant additionnel de 1 315 \$ soit également versé à l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre du programme du supplément au loyer, plus particulièrement concernant la pénurie de logements en 2006.

ADOPTÉ

2007-05-285 PROJET DE LOI C-417 INTITULÉ LOI PORTANT CRÉATION D'UN MUR COMMÉMORATIF DES SOLDATS ET CASQUES BLEUS CANADIENS TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR

ATTENDU QUE le Canada n'a pas encore rendu hommage adéquatement, dans un lieu convenable et accessible au public en tout temps, aux noms de tous les soldats tombés au champ d'honneur dans des missions de guerre et de maintien de la paix ;

ATTENDU QUE plus de 115 000 soldats sont enterrés dans soixante-trois pays et des centaines de cimetières ;

ATTENDU QUE leurs restes, selon la loi, ne peuvent être rapatriés au Canada ;

ATTENDU QUE nous devons créer un sanctuaire national convenable pour nos soldats tombés au champ d'honneur ;

ATTENDU QUE nous pourrions montrer notre gratitude et notre respect pour leur sacrifice en leur rendant un hommage adéquat ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé à l'unanimité,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande que le gouvernement du Canada adopte le projet de loi d'initiative parlementaire C-417, *Loi portant création d'un mur commémoratif des soldats et Casques bleus tombés au champ d'honneur*.

ADOPTÉ

2007-05-286 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. le conseiller Denis Laître à siéger au comité de circulation.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'annulation de la résolution adoptée au point 8.1 de l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

M. le conseiller Roger Levert, sur assentiment du président d'assemblée, quitte son fauteuil vers 20 h 26.

M. le conseiller Roger Levert réintègre son fauteuil vers 20 h 30.

2007-05-287 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 15 mai 2007.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier